

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emploi et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez encore envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

FONDATION



DU PATRIMOINE



Je donne !

Restauration de la baie n°20

- Dons collectés par la Fondation du patrimoine
Paiement en ligne : Flasher le QR Code



Ou sur www.fondation-patrimoine.org
La Baie 20 de l'Église de Pont-Sainte-Marie

- Par chèque : À joindre avec le bulletin de don à la Fondation du patrimoine.
- Dons collectés par l'association des Amis de la Baie n°20 de l'église de Pont-Sainte-Marie

Versements en espèces ou chèque sous enveloppe adressée à :

AB20 de PSM

Mairie - Place Langlois
10150 Pont-Sainte-Marie

Renseignements :

Mail : ab20depsm@gmail.com

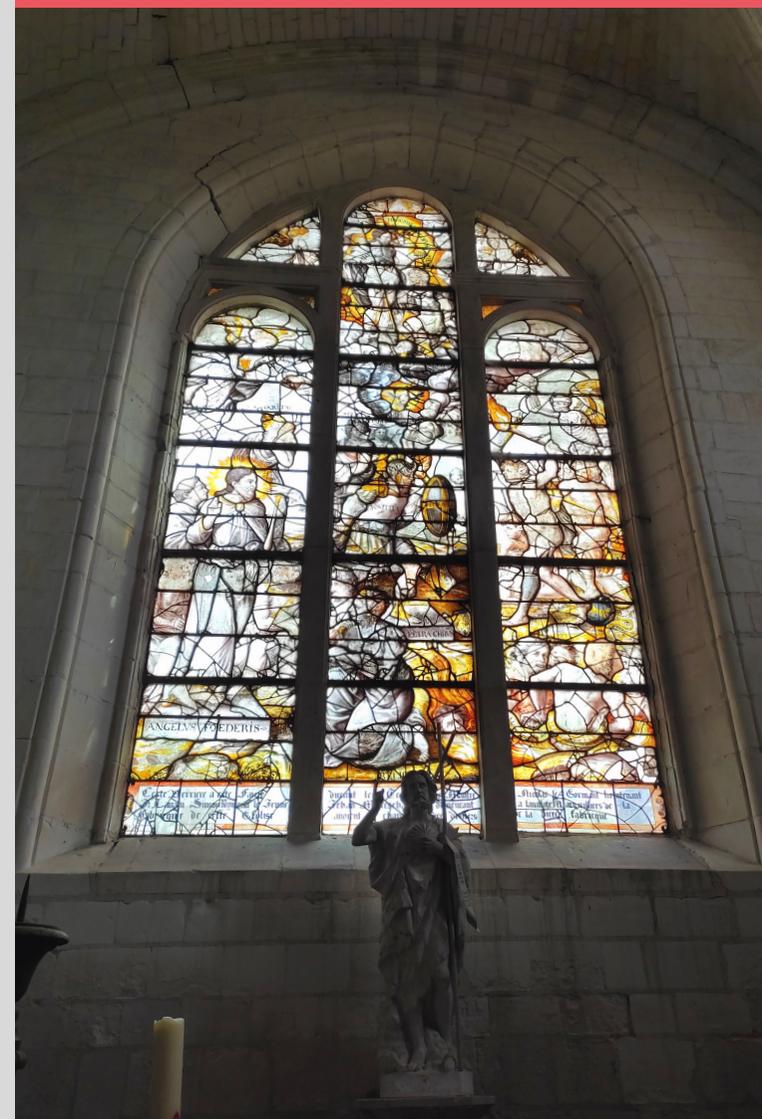


Ville de
Pont-Sainte-Marie
Aube en Champagne

FONDATION



Sauvegarde de la baie n°20 de l'Église Notre-Dame de l'Assomption



Entre 1590 et 1593, une allégorie des débats théologiques du XVIème siècle. Parallèle entre les tensions religieuses aux Pays-Bas et en France.



La Ville de Pont-Sainte-Marie possède en son église un trésor du XVIème siècle. Une magnifique baie garnie d'un vitrail remarquable en grisaille sur verre blanc.

Son thème est une exclusivité quasi mondiale. Une allégorie établissant le parallèle entre les tensions religieuses aux Pays-Bas et le contexte historique en France.

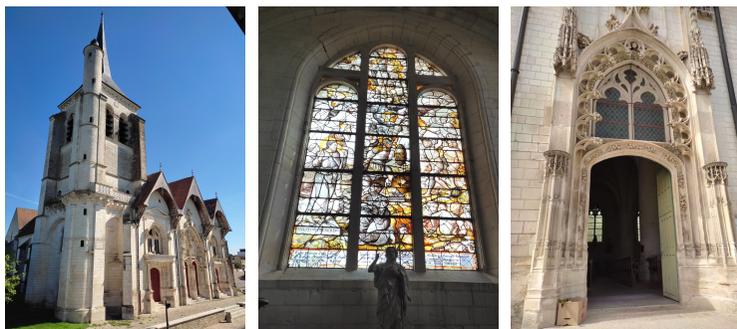
Le graveur hollandais à l'origine du dessin s'est lui-même inspiré d'une estampe vénitienne catholique en la détournant et en réalisant une gravure prônant les thèses réformistes de Martin Luther.

Les marguilliers de la paroisse de Pont-Sainte-Marie ont acquis cette gravure qui a servi de modèle pour la conception de ce superbe vitrail de la Baie n°20 des fonts baptismaux.

À la Révolution Française, le vitrail a été saccagé.

En 1880, une photo le présente restauré. Tous les morceaux de verre ont été rassemblés et remontés tenus par un dense réseau de plomb.

Malheureusement, ce chef-d'œuvre de 400 ans subit l'épreuve du temps au point qu'il est aujourd'hui menacé de ruine par la fragilité de ses plombs d'assemblage.



L'État, la Région, le Département, les Communes de Pont-Sainte-Marie et de Lavau participent à ce formidable projet de restauration d'un budget de 80 000 €.

À travers la Fondation du patrimoine, relevons ensemble ce défi de sauver ce trésor.

Nous vous sollicitons afin de nous soutenir financièrement.

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la baie 20 de l'église de Pont-Sainte-Marie.

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site Internet

www.fondation-patrimoine.org/80482

ou en flashant le QR Code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
la baie 20 de l'église de Pont-Sainte-Marie**

Le montant est de :

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant : _____

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre